

2. Les investisseurs qui voudront accumuler des biens à des fins de pension ne seront pas autorisés à reporter sur un édifice plus considérable l'amortissement d'un immeuble d'une valeur allant jusqu'à 50,000 dollars et, par conséquent, seront détournés de tout placement de ce genre.

Mon temps de parole est écoulé. Je ne peux pas donner un aperçu complet de la situation dans un discours de 30 ou de 40 minutes. J'ai mentionné certaines autres choses que j'aimerais voir réalisées. J'ai eu le privilège de faire partie du comité qui a étudié la réforme fiscale. Nous avons accompli près de 90 p. 100 des choses dont nous parlons depuis des années. Cela devrait nous inciter à prendre les dispositions voulues afin que les quelques autres questions litigieuses soient résolues et pour contenir tous les contribuables autant que possible. Nous devrions offrir quelque chose qui plaise à tous les Canadiens.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le soir du budget, en juin dernier, j'aurais déclaré, à en croire les journaux, qu'il s'agissait d'un bon budget. Toutefois, ce n'était là que la moitié de ma déclaration. Il aurait fallu rapporter: «Comparé au Livre blanc, ce budget me semble satisfaisant».

M. Mahoney: Il est un peu tard pour rectifier.

M. Thompson: Ce n'est pas ce que je tente de faire. Ce n'est qu'une introduction à mes remarques sur le budget.

Le Livre blanc s'est révélé rien de plus qu'un mannequin que le public s'est pris à déchirer, parfois avec férocité, et qui devait faire paraître le budget du ministre des Finances (M. Benson) au moins plus acceptable qu'il ne l'était en réalité, bien qu'il fût mauvais. La *Presse canadienne* a probablement bien résumé la version du budget sur la réforme fiscale quand elle a déclaré le lendemain du discours du budget:

Pour l'essentiel, tous les points saillants des propositions de 1969 qui ont fait rager le monde des affaires et indigné certains gouvernements provinciaux ont été écartés ou sensiblement tempérés.

Ce qui est resté, monsieur l'Orateur, aurait pu certainement s'inscrire dans la procédure habituelle du budget. Cela m'incite à faire certaines remarques sur l'utilité de ce bill en tant que réforme fiscale. Je doute beaucoup de l'efficacité de la procédure que le gouvernement a décidé d'adopter. Le Livre blanc a coûté des millions de dollars directement et bien davantage indirectement du fait de l'incertitude et des hésitations qu'il a créées dans le domaine économique en général.

• (8.20 p.m.)

Compte tenu de ce qu'il a coûté, le bill que nous étudions est une mauvaise affaire. Les conséquences du Livre blanc ont été telles que notre niveau de chômage actuel est le plus élevé depuis des années. Les propositions de réforme fiscale du gouvernement ne modifient en rien le mode de fiscalité fédérale et ne font que donner un semblant de nouveau à des idées anciennes. Rien n'est fait pour alléger la charge fiscale, ni pour partager les recettes avec les provinces, ni pour traiter avec plus de justice les contribuables à revenu moyen. Les pauvres sont toujours imposés et aucune tentative n'a été faite pour adopter un régime de crédit d'impôt plutôt qu'un régime d'exemptions en vue d'aider plus efficacement les économiquement faibles.

Il est facile de dire que 750,000 personnes ne seront plus imposées. Il faut nous rendre compte que les impôts versés par ces gens ne couvrent probablement pas les

frais de perception. Cette réforme fiscale n'apporte en fait rien aux économiquement faibles.

Il est un autre aspect important dont on n'a pas tenu compte dans ce bill. Il ne simplifie pas le langage ni la qualité de la rédaction de la législation actuelle dont on dit qu'elle comporte un grand nombre d'échappatoires qui ont permis à certains d'éviter l'imposition. Mais la complexité du projet de loi à l'étude est telle qu'on y a créé dix échappatoires en en supprimant une. Je ne suis pas expert en la matière mais je lis ce que des spécialistes en pensent, c'est-à-dire les juristes et les comptables qui s'intéressent à ce domaine. Et c'est exactement ce qu'ils disent.

De plus, le bill ne modifie en rien la perception des impôts. C'est un des secteurs où une réforme serait des plus nécessaire par rapport à notre législation. Bon nombre de spécialistes de la fiscalité n'ont pas encore réussi à saisir pleinement les répercussions du bill pour les gens qu'ils représentent ou pour l'économie en général. Le public en général n'y comprend absolument rien. J'aimerais citer un extrait d'une lettre de M. Thomas Ferguson, comptable spécialiste des matières fiscales, reproduite dans le numéro d'août du *Canadian Business*. Voici:

La plupart des hommes d'affaires ne croient pas que cette loi soit une grande amélioration par rapport au Livre blanc. Les années à venir nous diront si nous avons raison. Après tout, nous avons encore à étudier des appels relatifs à l'interprétation de la loi de 1948. Ce bill concernant la nouvelle réforme fiscale ne sera pas plus facile à interpréter et, sans le moindre doute, sera beaucoup plus difficile à mettre en application par le ministère du Revenu national.

Il sera sans doute nécessaire de réviser de nouveau la loi de l'impôt sur le revenu d'ici quelques années.

Il n'est malheureusement pas facile pour le grand public d'interpréter un document législatif qui a les dimensions de cette brique dont nous sommes saisis. De nombreuses améliorations qui s'y trouvent sont louables, du moins le pense-t-on en certains milieux. L'ennui c'est que tant de gens ne puissent saisir le sens du bill, en partie parce qu'il est tellement volumineux et compliqué, et en partie parce qu'il est tellement mal rédigé qu'il est presque impossible à lire. Prenons, par exemple, l'article 39 qui traite de l'impôt sur les gains de capital. Il tient sur une demi-page et semble concis. Toutefois, après en avoir lu 4 lignes, le lecteur est renvoyé à l'article 3 et doit y lire une autre page. Il doit en même temps lire cet article comme s'il voulait dire le contraire de ce qu'il dit en réalité.

Qui d'entre nous voudrait d'une loi qui impose au reste de la société de sacrifier plus qu'il n'est nécessaire pour pouvoir l'observer? En tant que Canadiens, nous voulons que les lois soient telles que la plupart des gens puissent les comprendre et les observer sans le recours constant à des conseillers professionnels. Le bill dont nous sommes présentement saisis sera très profitable pour les conseillers, avocats et comptables spécialistes de la fiscalité, simplement parce que le public ne pourra pas le comprendre.

D'ordinaire, les mesures législatives que nous adoptons à la Chambre ne touchent directement qu'une partie relativement infime de la population. En cas de difficultés, nos juges, avocats et autres fonctionnaires font en sorte d'appliquer assez bien la loi la plupart du temps; l'exaspération et les dépenses engendrées par les défauts d'une loi ne suscitent pas de grands problèmes au commun des mortels. Mais s'il s'agit d'une loi de l'impôt sur le revenu, la situation devient tout autre. A peu près tout le monde au pays se trouve touché et continuellement, d'une année à l'autre.